



## CHSCTA exceptionnel du 13/03/2020 (Premier compte rendu rapide)

Voici les principaux points vus lors de ce CHSCTA

\*Précision à l'allocution du Président de la République : Les établissements sont fermés aux élèves, mais pas pour les personnels enseignants, les personnels administratifs, Assedu... seront donc présents.

\*Il y a donc une continuité de services

- Administrative
- Des services déconcentrés de l'état Rectorat DASEN... (et donc des CAP, CT, ...)
- Les personnels dont les enfants ne sont plus scolarisés peuvent être mis en « autorisation d'absence exceptionnelle »
- Les personnels « fragiles » peuvent, aussi, être mis en « autorisation d'absence exceptionnelle », il faut pour cela contacter le Service Médical : [sam@ac-poitiers.fr](mailto:sam@ac-poitiers.fr)
- L'organisation du travail est de la responsabilité des chefs de service.
- 

\*Et aussi continuité pédagogique :

- Une plate-forme est en place : « Ma classe à la Maison » pour laquelle les élèves reçoivent (recevront) un code d'accès ?
- Utilisation de plateforme via les ENT
- Les écoles/Lycées doivent assurer la continuité pédagogique, Il est attendu des enseignants de maintenir le contact avec les élèves, mais rien n'est imposé, seulement mis à disposition
- Les formations (pour les personnels) sont maintenues
- Les réunions pédagogiques et les Conseils de classe sont maintenus
- Les concours sont maintenus aussi
  - Tout cela en mettant en place un protocole d'hygiène renforcé (mis à disposition de gel hydroalcoolique, espacement des personnes, ...)
- Les établissements peuvent prévoir des emplois du temps adaptés pour les enseignants autour de travaux pédagogiques (normalement en respectant les disponibilités de chacun).
- Les Journées portes ouvertes sont annulées.

\*Plus particulièrement pour le LP :

- Maintien des PFMP sauf pour les formations dans lesquelles un contact avec des enfants ou des personnes âgées est nécessaire, mais en fonction de l'activité des entreprises et de la décision des parents, les élèves peuvent ne pas être présents sur les lieux de ces PFMP.
- - Un travail des IEN est prévu en début de semaine prochaine pour mettre en place des modalités particulières pour l'évaluation de des élèves,
  - Un travail des IEN doit être fait sur la « discontinuité pédagogique liée à certaines activités professionnelles : à venir....

\*Plus largement :

- Les rendez-vous de carrière programmés sur cette période sont annulés sauf demande de l'enseignant (évaluation sur la mise en place de la classe virtuelle par exemple). Il a bien été précisé qu'il ne s'agissait pas de mettre en difficulté les enseignants dans cette situation particulière
- Évaluation des stagiaires : En attente de réponse des Inspecteurs...